

# EXTENSION DE L'EXPLOITATION EARL LOIC CHAUVIN

Diagnostic du boisement  
identifié au PLUi

Référence : 250044

Date : Mai 2026

Version 1

EARL CHAUVIN :

Diagnostic du boisement

**need**

Nature Environnement Expertises et Décisions

Bureau NEED  
SARL au capital de 5 000 €  
SIRET : 913 696 639 00024  
[www.bureau-need.com](http://www.bureau-need.com)

54 rue du Grand Jardin  
35400 Saint-Malo  
06 14 57 28 96  
[nicolas.gorin@bureau-need.com](mailto:nicolas.gorin@bureau-need.com)



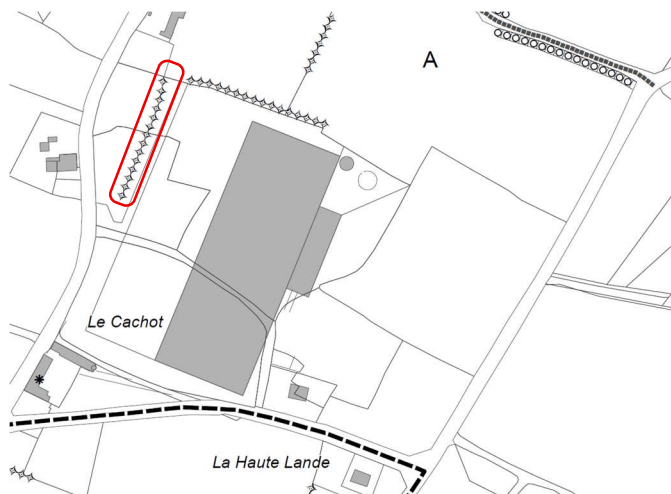
# Table des matières

|                                                                                                     |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>                                                                      | <b>1</b> |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                            | <b>2</b> |
| A. DÉMARCHE .....                                                                                   | 2        |
| B. SITUATION ET IMPORTANCE .....                                                                    | 2        |
| C. OBJECTIF.....                                                                                    | 2        |
| <b>MÉTHODOLOGIE.....</b>                                                                            | <b>3</b> |
| A. DÉTERMINATION DE LA DENSITÉ ARBORÉE D'UN ESPACE BOISÉ<br>PAR ÉCHANTILLONNAGE SUR PLACETTES ..... | 3        |
| B. LOCALISATION DES PLACETTES.....                                                                  | 3        |
| <b>RÉSULTATS.....</b>                                                                               | <b>4</b> |
| A. INDIVIDUS PAR PLACETTE.....                                                                      | 4        |
| B. AUTRES TAXONS NOTABLES OBSERVÉS.....                                                             | 4        |
| C. TAILLES MAJORITAIRES .....                                                                       | 4        |
| D. ESPÈCES PROBLÉMATIQUES .....                                                                     | 4        |
| <b>INTERPRÉTATION .....</b>                                                                         | <b>5</b> |
| A. EXTRAPOLATION À L'ENSEMBLE DE L'ESPACE BOISÉ .....                                               | 5        |
| LE PEUPEMENT APPARAÎT DOMINÉ PAR : .....                                                            | 5        |
| • LE SAULE ROUX-CENDRÉ (SALIX ATROCINEREA),.....                                                    | 5        |
| • LE BOULEAU VERRUQUEUX (BETULA PENDULA),.....                                                      | 5        |
| • PONCTUELLEMENT LE PEUPLIER TREMBLE (POPULUS TREMULA),5                                            |          |
| • AINSI QUE QUELQUES ÉRABLES (ACER SP.) .....                                                       | 5        |
| B. NATURE DU BOISEMENT ET INSCRIPTION DANS UNE DYNAMIQUE<br>VÉGÉTALE .....                          | 5        |
| C. FONCTIONS ÉCOLOGIQUES .....                                                                      | 5        |
| <b>PROPOSITION DE COMPENSATION .....</b>                                                            | <b>5</b> |
| A. IMPLANTATION .....                                                                               | 5        |
| B. MÉTHODE .....                                                                                    | 5        |
| C. DENSITÉ INITIALE .....                                                                           | 5        |
| D. OBJECTIFS ATTENDUS ET INTÉRÊT DE LA MESURE.....                                                  | 6        |
| E. SUIVI .....                                                                                      | 6        |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                             | <b>7</b> |

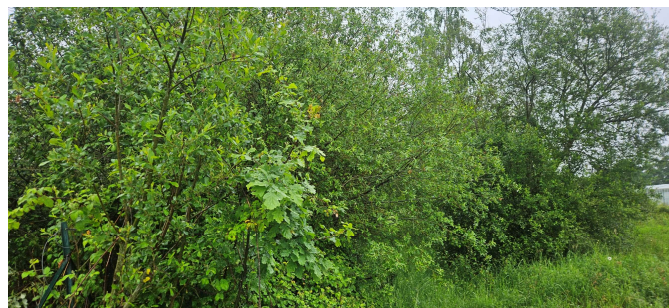
# Introduction

## A. Démarche

Le présent document s'inscrit dans le projet d'extension de l'exploitation EARL Loïc Chauvin. Pour l'aménagement du site, notamment pour des questions d'accès et de circulations, un espace d'intérêt paysager ou écologique, sera impacté (suppression partielle). Celui-ci est figuré au règlement graphique du PLUi de Rennes Métropole par une entité linéaire comme indiqué à l'extrait de plan qui suit.



La visite du site permet de constater qu'il s'agit en réalité d'une étendue boisée et non d'un alignement d'arbre.



## B. Situation et contexte écologique

Le boisement est positionné au nord-ouest de l'ensemble parcellaire. Il occupe environ 0.12ha, mais seuls 1000 m² environ seront altérés par le projet. Il est implanté sur un espace de berge, en bordure de zone remblayée avec une déclivité locale importante.



## C. Objectif de l'étude

Pour compenser la perte de cet espace, nous proposons d'en dresser une description comportant la surface approximative, le nombre de pieds d'arbres, à leurs espèces et leur dimension approximative. Nous souhaitons également caractériser l'origine de cet espace boisé et ses fonctions écologique pour compenser au mieux la perte de cet espace.

## Méthodologie

### A. Détermination de la densité arborée d'un espace boisé par échantillonnage sur placettes

Afin d'estimer la densité arborée d'un espace boisé d'environ 1 200 m<sup>2</sup>, une méthode d'échantillonnage par placettes carrées de surface fixe a été mise en œuvre. Cette approche permet d'obtenir une estimation représentative de la structure du peuplement tout en limitant le temps d'intervention de terrain, qui plus est sur un milieu peu accessible (pente et densité arbustive).

Quatre placettes de 6,25 m<sup>2</sup> chacune ont été réparties sur l'ensemble de la surface étudiée, de façon à couvrir les principales variations observables du boisement (densité, composition spécifique, structure). La localisation des placettes a été définie de manière à éviter les biais liés aux lisières, zones fortement perturbées ou singularités locales non représentatives du peuplement général.

Au sein de chaque placette, l'ensemble des pieds ligneux a été recensé. Les cépées ont été comptabilisées comme un seul pied, indépendamment du nombre de tiges émises, afin de traduire la densité réelle d'implantation des individus ligneux plutôt que le nombre de rejets. Pour chaque pied observé, les informations suivantes ont été relevées :

- espèce
- caractère isolé ou en cépée
- diamètre approximatif majoritaire des tiges ou troncs observés

Les diamètres n'ont pas fait l'objet d'une mesure dendrométrique fine mais d'une estimation visuelle par classes de diamètre, suffisante au regard des objectifs de caractérisation du boisement. Les principales classes représentées ont ensuite été identifiées afin de qualifier la structure générale du peuplement (jeune boisement, taillis, structure intermédiaire, etc.).

La surface totale échantillonnée représente 25 m<sup>2</sup>, soit environ 2,1 % de la surface totale du boisement. Les résultats obtenus sur les placettes ont été extrapolés à l'échelle de l'emprise globale afin d'estimer :

- le nombre total approximatif de pieds présents sur le site
- la composition spécifique dominante
- les classes de diamètre majoritairement représentées

Cette méthode fournit une estimation robuste et proportionnée aux enjeux de caractérisation d'un boisement de faible superficie, adaptée notamment aux études environnementales préliminaires, diagnostics écologiques simplifiés ou évaluations de structure arborée.

### B. Localisation des placettes

Quatre placettes carrées de 2,5 m de côté (matérialisées par un périmètre en cordelette) ont été échantillonnées. Leur localisation est donnée au plan suivant.



## Résultats

### A. Individus recensés par placette

| Placette | Nombre de pieds observés                         |                                                |                                               |                                                  |
|----------|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|          | Saule roux<br>cendré<br><i>Salix atrocinerea</i> | Bouleau<br>verruqueux<br><i>Betula pendula</i> | Peuplier<br>tremble<br><i>Populus tremula</i> | Érable sycomore<br>Acer<br><i>pseudoplatanus</i> |
| 1        | 11                                               | 3                                              |                                               | 2                                                |
| 2        | 9                                                | 7                                              | 2                                             |                                                  |
| 3        | 3                                                | 13                                             |                                               |                                                  |
| 4        | 14                                               | 11                                             |                                               |                                                  |

### B. Autres taxons notables observés

Marginalement, quelques individus des espèces suivantes ont été observées :

Strate arbustive et buissons : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine blanche (*Crataegus monogynea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Cotonéaster (*Cotoneaster* sp.), Ronce épineuse (*Rubus fruticosus*), Lierre Grimpant (*Hedera helix*), Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

### C. Classes de diamètre

Sans détailler l'ensemble des taxons par leur dimension, nous avons relevé les dimensions des deux principaux taxons de la formation.

Les saules du massif sont très majoritairement des cépées, en raison d'une ou plusieurs coupes qui ont abouti à la multiplication des rejets sur chaque pied et au rajeunissement de la formation.

On constate la présence majoritaire de baliveau d'environ 3 cm de diamètre à 1 m de hauteur. Les plus gros individus présentent un diamètre de l'ordre de 12 cm.

Les bouleaux sont des simples futs, leur diamètre est majoritairement de 9 cm.

### D. Espèces à enjeux de gestion

En plus de la présence déjà signalée de *Cotonesater* sp., taxon à surveiller quant à son caractère invasif, on soulignera également la l'observation en limite de la zone investiguée, d'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), invasif certain.

## Interprétation

### A. Extrapolation à l'ensemble de l'espace boisé

Les quatre placettes échantillonnées représentent une surface totale de 25 m<sup>2</sup>, pour un total de 37 pieds ligneux recensés. Rapporté à la surface investiguée d'environ 1 000 à 1 200 m<sup>2</sup>, cela correspond à une densité théorique comprise entre 1 480 et 1 780 pieds par hectare équivalent, soit approximativement 1 500 à 1 800 pieds à l'échelle du boisement étudié.

Cette densité élevée doit toutefois être interprétée avec prudence. En effet, la formation observée ne correspond pas à un boisement mature composé d'arbres de haut jet, mais davantage à une formation arbustive dense et relativement jeune, dominée par des saules en cépées et des individus pionniers de faible diamètre. Les dimensions observées — majoritairement comprises entre 3 et 9 cm de diamètre — traduisent une dynamique récente de colonisation végétale ou de recolonisation après coupe.

Le peuplement apparaît dominé par :

- le Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*)
- le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
- ponctuellement le Peuplier tremble (*Populus tremula*)
- ainsi que quelques Érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*)

La structure générale observée est celle d'un fourré arboré à caractère pionnier, localement très dense, présentant une stratification encore limitée et une faible maturité sylvicole.

### B. Nature du boisement et inscription dans une dynamique végétale

Le boisement étudié semble résulter d'une dynamique spontanée de fermeture d'un espace anciennement ouvert ou entretenu. Plusieurs éléments convergent vers cette interprétation :

- dominance d'espèces pionnières héliophiles
- forte représentation de cépées de saules
- faibles diamètres moyens
- densité importante des tiges
- présence d'espèces rudérales ou de lisière

La présence majoritaire de saules en cépées témoigne vraisemblablement d'anciennes coupes ou recépages ayant provoqué l'émission de nombreux rejets. Les bouleaux, quant à eux, correspondent davantage à des individus de colonisation spontanée typiques des milieux en évolution naturelle récente.

L'ensemble correspond donc moins à un boisement forestier mature qu'à une formation préforestière ou arbustive évolutive, en cours de structuration progressive vers un stade boisé plus développé.

### C. Fonctions écologiques

Malgré sa surface réduite et son faible niveau de maturité arborée, cette formation végétale assure plusieurs fonctions écologiques locales intéressantes.

Le massif constitue tout d'abord une zone refuge pour l'avifaune commune, les petits mammifères et les invertébrés, et un élément du maillage écologique local.

La densité importante des ligneux et la présence d'une strate arbustive diversifiée renforcent également les fonctions microclimatiques et de frein hydraulique

La présence de lierre (*Hedera helix*), ronces (*Rubus fruticosus*) et aubépines (*Crataegus monogyna*) participe notamment à l'intérêt trophique et refuge du site pour la faune commune.

Toutefois, l'absence d'arbres âgés, de cavités, de bois mort significatif ou de gros bois limite fortement les enjeux associés aux espèces forestières spécialisées ou patrimoniales.

Le principal intérêt écologique du site réside donc davantage dans :

- son rôle de micro-refuge local et sa fonction de continuité végétale
- Un rôle microclimatique et de frein hydraulique, pertinent dans un contexte de berge.
- sa dynamique spontanée de recolonisation ligneuse ; que dans une valeur forestière patrimoniale intrinsèque élevée.

## Proposition de compensation

### A. Implantation

Il est recommandé de reconstituer un boisement de surface équivalente, voire 1.5 fois, supérieur pour restaurer les fonctions écosystémiques de cet espace boisé.

Pour aboutir à 1500 m<sup>2</sup> de nouveau boisement, l'implantation suivante est proposée :



### B. Méthode

En termes de méthode, il est proposé de s'appuyer sur une recolonisation spontanée et progressive.

Pour ce faire, nous invitons le porteur de projet à prélever sur place des baliveaux de saules (diamètre 2 à 5 cm, longueur 1 à 3 m) qui seront mis à bouturer lors de l'entrée en phase végétative (Novembre).

Lorsque l'émission racinaire est avérée, en générale quelques semaines, les baliveaux sont sortis de l'eau et l'on procèdera alors à une implantation en pleine terre à une profondeur de 0.5 m dans un sol humide à frais.

### C. Densité initiale

Une densité de 0,5 pied par m<sup>2</sup> semble constituer une densité initiale permettant progressivement l'évolution vers un boisement d'une densité équivalente à l'état actuel en quelques années.

## **D. Objectifs attendus et intérêt de la mesure**

- Reconstitution rapide d'un écran végétal ;
- Coût très faible ;
- Utilisation de matériel génétique local
- Probabilité forte de recolonisation par des essences plus aptes à se multiplier par diffusion des graine (bouleau, peuplier, ...)

## **E. Suivi**

Le boisement compensatoire pourra faire l'objet d'une gestion très extensive, voire d'une absence d'intervention volontaire après implantation et reprise des végétaux. Hormis une surveillance ponctuelle des espèces exotiques envahissantes (notamment *Cortaderia selloana* et *Cotoneaster* sp.) et le remplacement des éventuels échecs de reprise durant les premières années, l'évolution spontanée du milieu pourra être favorisée. Cette gestion limitée permettra le développement progressif d'une structure végétale diversifiée et fonctionnelle, plus favorable à l'expression des dynamiques naturelles et à l'accueil de la biodiversité locale.

## Conclusion

Le diagnostic réalisé met en évidence que l'espace identifié au PLUi correspond non pas à un simple alignement arboré, mais à une formation boisée dense d'environ 0,12 ha, présentant déjà des fonctions écologiques et paysagères réelles malgré sa faible maturité sylvicole.

Le peuplement observé est dominé par des essences pionnières hygrophiles et héliophiles, principalement le Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), organisés sous la forme d'un fourré arboré jeune, localement très dense et largement issu d'une dynamique spontanée de recolonisation végétale.

Les investigations montrent également que les individus présents sont majoritairement de faibles dimensions et correspondent davantage à des arbustes ou jeunes baliveaux qu'à des arbres adultes de haut jet. Les enjeux associés au site demeurent donc relativement modérés au regard des habitats forestiers matures ou patrimoniaux, notamment en raison de l'absence de gros bois, de cavités ou de structures arborées anciennes.

Pour autant, cet espace assure localement plusieurs fonctions écologiques utiles :

- rôle de refuge pour la faune commune ;
- participation aux continuités végétales locales ;
- effet de frein hydraulique et de stabilisation des berges ;
- contribution à l'ambiance microclimatique du site.

Dans ce contexte, la proposition de reconstitution d'un boisement compensatoire de surface équivalente à supérieure, fondée sur l'utilisation de matériel végétal local et sur une dynamique végétale largement spontanée, apparaît adaptée à la nature du milieu impacté. Cette approche permettra une restauration progressive des fonctions écologiques actuellement observées, tout en conservant une cohérence paysagère et écologique avec le contexte local.